Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20231214-23_5_3-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

ville de bondues

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 14 décembre 2023 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 8 décembre 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, MM. Eric DESREUMAUX, Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, M. Antoine DHALLUIN, Mmes Laura NAESSENS, Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle DELBECQUE (à M. JEAN-BAPTISTE), M. Xavier BASSELET (à Mme Dorothée GENASI), Mme Annie HUS (à M. Bernard CAUDAL), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absents excusés : M. John EVLARD, M. Nicolas CARLIN, M. Jean-Pierre LEMAI

Absente : Mme Véronique DIERICKX

N° 23-5-3

Intercommunalité

Dématérialisation

Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique

Adhésion à la centrale d'achat

Rapport de M. le Maire

Par délibération du 19 janvier 2022, afin d'offrir aux adhérents situés sur le territoire des départements du Nord (59) et du Pas-de-Calais (62) un outil de mutualisation efficace dans son champ de compétence, le comité syndical de la Fibre Numérique 59-62 a décidé de se constituer centrale d'achats.

La centrale d'achats La Fibre Numérique 59 62 exerce des activités d'achat centralisé pour les marchés dont l'objet entre dans son champ de compétences soit, les infrastructures et services de communications électroniques tels que visés à l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales, les usages/NTIC en matière de numérique éducatif ainsi que pour les marchés qui présentent le caractère de complément normal ou nécessaire de ces compétences.

De son côté la commune doit faire face à la nécessaire dématérialisation de l'action publique, dans ses relations avec les citoyens, les administrations et les autres collectivités. Pour ce faire elle souhaite bénéficier de services et de matériels adaptés à ses besoins.

L'adhésion à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20231214-23_5_3-DE

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'adhérer à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion de la commune à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

Travaux préparatoires
Commission 1 du 6 décembre 2023

Vote à l'unanimité

MAIRIE DE BONDUES (NORD)

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire